



## **La FTQ devant la Commission de la culture et de l'éducation sur le projet de loi n° 151 sur les violences sexuelles dans les établissements d'enseignement supérieur**

**Montréal, le 23 novembre 2017.** – La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) accueille favorablement le projet de loi n° 151, mais à son avis, il mérite d'être renforcé à plusieurs égards. Par exemple, la FTQ demande que le processus d'élaboration de la politique visant à lutter contre les violences à caractère sexuel inclue tous les intervenants du milieu. « *Le projet de loi est plutôt timide en ce qui a trait à la concertation. Les organisations syndicales sont aussi préoccupées par les violences à caractère sexuel et elles doivent être associées à toute la démarche* », déclare le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux.

La gestion des plaintes par la direction de certains établissements est aussi une source de préoccupation. Selon les témoignages de nos membres, lorsqu'une plainte vise un membre du corps enseignant, par exemple, la direction peut être plus soucieuse de préserver son image et sa réputation que de défendre une personne plaignante. Pour plus d'équité et d'impartialité, le traitement des plaintes devrait être assuré par une ressource indépendante de l'établissement. La FTQ croit aussi que le projet de loi doit interdire toutes représailles à l'endroit des personnes qui portent plainte et prévoir un mécanisme qui permette aux victimes de suivre le cheminement de leurs plaintes. La future politique contre les violences sexuelles doit également inclure les activités qui peuvent se produire à l'extérieur des murs de l'établissement d'enseignement, par exemple les activités d'initiation, sportives, colloques, etc.

« *Par ailleurs, nous souhaitons que, dans le cadre du projet de loi et plus généralement, le gouvernement reconnaisse le travail des groupes d'aide et de soutien aux victimes de violences sexuelles et qu'il leur assure un financement accru et récurrent pour soutenir adéquatement leur mission. Nous demandons aussi que l'enveloppe de 23 millions dédiée à la mise en œuvre d'actions pour enrayer les violences à caractère sexuel sur le terrain soit également adéquate et récurrente* », ajoutent la responsable de la convention collective du Syndicat des étudiants et étudiantes employé-e-s de l'UQAM affilié à l'AFPC-Québec, Shanie Morasse, et la présidente du Conseil provincial secteur universitaire du Syndicat canadien de fonction publique (SCFP), Carole Neill.

« *L'explosion de cas de violences à caractère sexuel qu'a connu et continue de connaître le Québec témoigne de l'ampleur du phénomène et des difficultés à les juguler. L'élimination de ces violences liées aux établissements d'enseignement supérieur est un*

*défi que nous devons relever toutes et tous ensemble et la FTQ réitère son engagement à cet égard »*, conclut le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux.

Vous pouvez consulter le mémoire sur le site de la FTQ à l'adresse <https://ftq.qc.ca/>.

La FTQ, la plus grande centrale syndicale au Québec, représente plus de 600 000 travailleurs et travailleuses, dont plus de 37 % sont des femmes.

– 30 –

Source : FTQ

Renseignements : Jean Laverdière, 514 893-7809, [jlaverdiere@ftq.qc.ca](mailto:jlaverdiere@ftq.qc.ca)